



ARBITRAGE

Le recours en annulation

Mon premier dossier

Objectif

La Chambre commerciale internationale de la Cour d'appel de Paris connaît un contentieux croissant des recours en annulation contre les sentences arbitrales internationales. Strictement encadré par l'article 1520 du Code de procédure civile, ce recours ne permet ni une révision au fond ni une nouvelle instance, imposant une qualification rigoureuse des moyens invoqués. Cette formation présente le cadre procédural, le formalisme applicable, les principales stratégies contentieuses, la gestion des incidents, ainsi que des exemples de qualification et de hiérarchisation des moyens de recours et de défense.

Thèmes abordés

Recours en annulation ; sentence arbitrale internationale ; article 1520 du Code de procédure civile ; Cour d'appel de Paris ; clause compromissoire, compétence du tribunal arbitral ; constitution du tribunal arbitral ; principe de la contradiction ; ordre public international, recevabilité, sursis, exequatur.

Programme détaillé

14h00 - 14h15

Introduction et cadre général

- Comprendre le recours en annulation
- A quoi cela sert ?
- Qui est compétent ?

14h15 - 14h45

I. Appréhender la recevabilité du recours

- Maîtriser le contrôle procédural préalable

14h45 - 15h15

II. Faire le point sur le bien-fondé du recours

- Comprendre les 5 cas d'ouverture de l'article 1520 CPC : explication de chaque cas et le travail de qualification qui s'y attache

15h15 - 15h45

III. Comprendre les stratégies en demande

- Connaître la méthode de construction du dossier du demandeur à l'annulation

- Sélection des moyens soulevés
- Identifier la stratégie procédurale
- Identifier les procédures parallèles

15h45 - 16h15

IV. Connaître les stratégies en défense

- Vérifier la recevabilité du recours et des différents moyens de défense
- Identifier l'articulation avec une potentielle demande d'exequatur poursuivie en parallèle
- Faire le point sur la stratégie procédurale

16h15 - 16h30

V. De la décision de la Cour à l'exécution

- Comprendre la portée de l'arrêt à la Cour et conséquences pratiques pour les parties



Conférence animée par

Nataliya Barysheva

Avocate au Barreau de Paris

Tarif : 330 €



Date

20 novembre 2026
(14h00 - 16h30 en direct)



Durée

4 heures 30 mn *

* 2h30mn de Webconférence en direct + 2 heures facultatives de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 1

Acquisition des fondamentaux



Lieu

À distance





ARBITRAGE

Le recours en annulation

Mon premier dossier

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **330€ TTC**

Date : **le 20 novembre 2026 de 14h00 à 16h30**

- ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

